

Brevet de Technicien Supérieur Agricole

Analyse, Conduite et Stratégie de l'Entreprise agricole (A.C.S.E.)

Le Brevet de Technicien Supérieur Agricole **Analyse, Conduite et Stratégie de l'Entreprise agricole** est un diplôme professionnel qui vous permet :

- D'obtenir une **qualification technique de niveau 5** qui permet d'accéder à un emploi de salarié ou en devenant chef d'entreprise agricole.
- D'obtenir le statut de chef d'exploitation avec la **Capacité Professionnelle Agricole** pour pouvoir s'installer.
- La poursuite d'études : licence pro., CS compatibilité et gestion agricole.

Le BTSA A.C.S.E. tient dans son contenu : une partie faite d'acquis en comptabilité-gestion et une autre partie englobant des connaissances sur les productions animales et végétales. À ceci s'ajoute un enseignement qui permet d'acquérir des savoirs en économie générale, sur la Politique Agricole Commune, ...



❖ Programme de la formation

Concernant l'architecture de cette option, le BTSA A.C.S.E. contient les modules suivants :

Module		Intitulé
Domaine commun	M21	Organisation économique, sociale et juridique
	M22	Techniques d'expression, de communication, d'animation et de documentation
	M23	Langue vivante
	M41	Traitement de données
	M42	Technologies de l'information et du multimédia
Domaine professionnel	M51	Diversité des agricultures et politiques publiques
	M52	Agricultures, agriculteurs, environnement professionnel et territorial
	M53	Gestion économique et financière de l'entreprise agricole
	M54	Gestion sociale, administrative, juridique et fiscale de l'entreprise agricole
	M55	Entreprise agricole, produits agricoles et marchés
	M56	Stratégie de l'entreprise agricole
	M57	Fonctionnement d'un agroécosystème
	M58	Conduite de systèmes biotechniques
	M59	Construction d'un système biotechnique innovant

❖ Dispense d'épreuves

Si vous possédez un diplôme équivalent ou supérieur au BTSA, vous pouvez être dispensé(e) des modules d'enseignements généraux et donc des épreuves E1, E2, E3 et E4. (Voir page 35, la dénomination des épreuves).

❖ Stage

Lorsque vous passez pour la première fois le BTSA A.C.S.E., vous devez obligatoirement effectuer un stage de 12 à 16 semaines au sein d'une exploitation agricole. Le stage principal est de 8 semaines minimum. Par correspondance, toute latitude est laissée au candidat d'effectuer son temps de stage quand il le souhaite, en fonction de son activité professionnelle et des contraintes extérieures. Dans tous les cas, n'hésitez pas à demander conseil auprès de l'équipe pédagogique du CNEAC., car souvent, chaque situation est un cas particulier.

❖ Épreuves d'examen

L'examen est composé par une série d'épreuves finales orales, pratiques et écrites où l'importance des connaissances techniques et professionnelles tient une place essentielle. Sept épreuves au total sont prévues, elles sont réparties en 2 groupes :

- 2 épreuves nationales terminales qui représentent 50 % du total des coefficients,
- 5 épreuves terminales qui représentent 50 % du total des coefficients.

Voici leurs répartitions :

Épreuves		Coef.	Durée	Modalité	Nature
Épreuves nationales terminales - Tous les candidats en CCF et HCCF*					
E1	Expression française et culture socio-économique (M21 et M22)	6	4h	Écrit	Sur la base d'un corpus de documents sur un thème prédéfini « le travail en mutation », le candidat répond à des questions puis expose un point de vue, l'illustre et l'argumente.
E7	Épreuve à caractère technique, scientifique et professionnel	12	50 mn + 1h de préparation	Oral	<p>E 7.1 : épreuve à partir d'un dossier (40 pages annexes non comprises) composé d'une étude sur toutes les dimensions de l'entreprise agricole (oral 10 mn, entretien 15 mn). Puis le jury formule une question relative à l'entreprise du stage. (préparation 1h00, réponse 10 mn, entretien 15 mn).</p> <p>E 7.2 : l'épreuve prend la forme d'un entretien avec le jury fondé sur un dossier de 8 pages max. construit à partir de 2 situations professionnelles.</p>
	→ Partie E7.1 : ↳ Diagnostic et projet d'entreprise	8	• Oral sur dossier 20 mn Entretien 15 mn • Préparation 1h Réponse 10 mn Entretien 15 mn		
	→ Partie E7.2 : ↳ Analyse de situations professionnelles	4	Oral 5 mn Entretien 25 mn		
Épreuves terminales - Pour les candidats HCCF*					
E2	Épreuve de communication	3	Oral 10 mn Entretien 20 mn	Oral	Épreuve, à partir d'un corpus documentaire et d'une affiche A3, constitué par le candidat.
E3	Langue vivante	3	Préparation 40 mn Entretien 20 mn	Oral	Compréhension à partir d'un enregistrement sonore suivi d'un entretien.
E4	Traitement de données	3	3h	Écrit	Écrit constitué de plusieurs exercices.
E5	Gestion et stratégie de l'entreprise	5	4h	Écrit	Épreuve écrite comportant plusieurs questions d'analyse et de synthèse basée sur la matière de sciences économiques, sociales et de gestion.
E6	Conduire des systèmes biotechniques dans une perspective de durabilité	4	Préparation 45 mn Exposé 10 mn Entretien 35 mn	Oral	Épreuve orale, sur documents, caractérisant les principaux systèmes de culture et d'élevage de son stage. Le jury propose une ou deux questions en relation avec les systèmes de production.

* CCF = contrôle en cours de formation. HCCF = hors contrôle en cours de formation.

❖ Modalités de délivrance du BTSA

Pour se voir attribuer le diplôme, un candidat doit satisfaire aux deux conditions suivantes :

- avoir obtenu une moyenne supérieure ou égale à 9 sur 20 à l'ensemble des épreuves terminales nationales ;
- justifier d'une moyenne supérieure ou égale à 10 sur 20 calculée sur le total des points de l'ensemble des épreuves.

❖ Conditions et modalités de redoublement

Candidat(e) ajourné(e) à l'examen, vous pouvez conserver, à votre demande et dans la limite des 3 sessions suivant la première à laquelle vous vous êtes présenté(e), le bénéfice des notes que vous estimez satisfaisantes (même inférieures à 10 sur 20). Aucune mention ne peut être attribuée aux candidat(e)s qui ont demandé à conserver le bénéfice des notes.

Notre établissement peut vous aider à préparer votre Brevet de Technicien Supérieur Agricole.